

Compte Rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 Juin 2009

A Basse-Terre, le 19 juin 2009 à 19h15.

Mesdames et Messieurs membres de l'Association « Cercle d'Escrime de Basse-Terre » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, faisant suite à l'AG extraordinaire.

La séance est présidée par Mr MOANDA, Mme N'GOUPAYOU en est la présidente adjointe, Mr BERNIER le secrétaire.

Une feuille de présence a été établie et émargée par les adhérents présents au début de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Le secrétaire-adjoint, Mr Jean-Louis Bernier procède à la vérification du quorum il relève présents et mandats surmembres inscrits.

Après avoir rappelé l'objectif majeur de cette réunion à savoir la constitution du conseil d'administration pour trois ans, conformément aux nouveaux statuts et / ou règlement intérieur du CESBT, l'Assemblée générale est déclarée régulièrement constituée.

- Mr le Secrétaire-adjoint rappelle l'ordre du jour.
- Lecture est faite du PV de l'assemblée générale du 13 juin 2008 par le secrétaire-adjoint. PV mis aux voix et approuvé à l'unanimité.
- Lecture du rapport moral du Président, Mr Moanda.
- Lecture du rapport d'activités du bureau par la Présidente-adjointe, Mme Valérie Ngoupayou. Rapport mis aux voix et approuvé à l'unanimité.
- Rapport d'activités du Maître d'Armes, Mr Roselet Charles :
Bonne saison sportive malgré les difficultés liées au contexte social. Au niveau formation, cinq jeunes tireurs passent l'examen d'arbitrage, deux tireurs sont en attente de la formation de moniteurs et prévôts et enfin deux benjamins ont bénéficié d'un stage de perfectionnement au CREPS. Au niveau des résultats sportifs, quatre tireurs se sont qualifiés pour les Championnats de France avec à la clef une médaille de bronze par équipe à l'épée à la Fête des Jeunes, 73 podiums régionaux ont été remportés, dont 2 titres de Champions de la Guadeloupe, 4 de vice-champions et 3 troisièmes places et ceci malgré l'annulation de 5 compétitions. Du fait des résultats de ses compétiteurs, le CESBT est actuellement le deuxième club de la Ligue d'escrime de la Guadeloupe.
Un livret détaillant l'ensemble des résultats est mis à disposition pour consultation par le Maître d'Armes.
- Lecture du Compte financier 2008-2009 par la Trésorière, Mme Zuika.

Mme Zinga s'informe sur le montant des pertes dues aux vols par effraction. La trésorière déclare que les vols ont été commis alors que l'inventaire du matériel était en cours, donc il n'a pas été possible de savoir avec précision ce qui avait été dérobé en dehors de l'ordinateur, des gants ... Elle précise que le local n'est pas assuré contre le vol car il n'est pas suffisamment sécurisé.

Mr Guillaume s'étonne que le CESBT paie un loyer à la Mairie de Basse-Terre car à sa connaissance la Mairie met des locaux à disposition des clubs sans contrepartie financière. Il demande à ce que le Club revoit cette clause avec la collectivité. Il remarque qu'il serait souhaitable que le club bénéficie dorénavant de subventions des communes du sud de la Basse-Terre, de la communauté des communes, de fonds Européens... Il s'interroge sur l'aide financière que la Fédération ou La Ligue d'Escrime apportent au Club en cas de performance d'un tireur, comme à la Natation par ex. Le représentant de la Ligue Mr Sablon précise que cette contribution n'existe pas à l'Escrime mais que la Ligue œuvre pour faciliter les déplacements sportifs des meilleurs tireurs.

- Lecture du Rapport de la commission d'apurement des comptes par Mr Delorme. Il remarque que l'ensemble des mouvements et justificatifs des comptes ont été fournis. Il déclare ne relever aucune anomalie dans la comptabilité de la trésorière et donne quitus à la trésorière.

- Lecture du budget prévisionnel 2009/ 2010 par la trésorière.

Mr Guillaume pense qu'il serait moins onéreux d'acheter du matériel de sonorisation plutôt que d'avoir recours aux services d'un professionnel à chaque manifestation. Le représentant de la Ligue, nous informe que les licences augmentent de 2 € 50. Par ailleurs il remarque que les achats des licences (chap. 60) sont supérieurs aux ventes des licences (chap. 70).

La trésorière explique que le club reverse l'intégralité du montant des licences à la Ligue et qu'il prend en charge les licences des Maîtres d'Armes.

La trésorière propose pour l'année sportive 2009/ 2010 les tarifs suivants :

Adhésion	30 €
Licence	32 € 50
Cotisation trimestrielle	80 €

- Mise en place du conseil de discipline : candidatures de Mrs Mollet et Guillaume approuvées par l'AG. Le poste occupé par un jeune tireur d'au moins 15 ans reste à pourvoir.
- Lecture des résolutions pour la saison 2009 / 2010 par le secrétaire-adjoint.

Mise à jour et fonctionnement du site internet du CESBT sous la responsabilité de Mr Seguin.

- Election du conseil d'administration

Appel à candidature pour le renouvellement du conseil d'administration.

Se portent candidats Mr Bernier, Mr Moanda, Mr Seguin, Mme Zuika, Mme Ngoupayou, Mr Delorme, Mme Saminadin, Mme Lancastre, Mme Louisère, Mme Corvis, Mr Guillaume et Mme Gomis.

Résultats des votes

Bernier : 41 voix	Ngoupayou : 38 voix	Louisère : 10 voix
Moanda : 41 voix	Delorme : 36 voix	Corvis : 31 voix
Seguin : 36 voix	Saminadin : 29 voix	Guillaume : 28 voix
Zuika : 37 voix	Lancastre : 21 voix	Gomis : 21 voix

Total : 369 suffrages exprimés/ 41 votants.

Composition du nouveau conseil d'administration annoncé par Mr Bernier : Mr Bernier, Mr Moanda, Mr Seguin, Mme Zuika, Mme Ngoupayou, Mr Delorme, Mme Saminadin, Mme Corvis et Mr Guillaume.

Le conseil d'administration fixe sa première réunion de travail au mercredi 24 Juin 2009, à la Salle d'Armes .

Composition de la commission d'apurement des comptes :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.50.

F. Thiam

La secrétaire de séance.